

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF CAP DIVERSIFIE I

ISIN : FR0011062132

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP vise à surperformer l'indicateur de référence constitué par le taux du Livret A, à travers une gestion discrétionnaire et active dans le cadre de l'option dite « DSK ».

Le processus de gestion du FCP se fondera sur une analyse macroéconomique permettant de définir les grandes thématiques boursières, les orientations sectorielles et géographiques, ainsi qu'un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation privé / public. En fonction des anticipations et des scénarii privilégiés par la gestion, ainsi que de son appréciation des marchés, chacune des classes d'actifs sera surpondérée ou sous-pondérée. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation et leur négociabilité sur les marchés, les perspectives de croissance des sociétés émettrices, ainsi que la qualité de leur management et de leur communication financière.

Caractéristiques essentielles

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires.

L'exposition du portefeuille aux marchés des actions pourra représenter jusqu'à 110% de l'actif net. Elle sera réalisée indifféremment par l'intermédiaire d'OPC, par investissement direct en titres émis par des sociétés cotées de toutes tailles de capitalisation et relevant de tous secteurs économiques, ou encore par le biais d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions émises par des émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation ;
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation. L'exposition globale du FCP aux valeurs issues de petites capitalisations est limitée à 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille aux marchés de taux pourra représenter de 0 à 50% de l'actif net. Elle sera réalisée indifféremment par l'intermédiaire d'OPC, par investissement direct en titres de toutes maturités émis par des sociétés relevant de tous secteurs économiques, ou encore par le biais d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -4 et +15. L'exposition du FCP aux titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante est limitée à 35% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Le FCP interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises, l'exposition globale aux marchés des pays émergents étant limitée à 20% maximum de l'actif net.

Enfin, le FCP a la possibilité d'investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, fonds d'investissement alternatifs de droit français ou d'OPCVM européens.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est le taux du Livret A. Ce taux correspond au taux de rémunération délivré par un Livret A (livret d'épargne court terme accessible en France) et est déterminé par le Ministère français de l'Économie et des Finances.

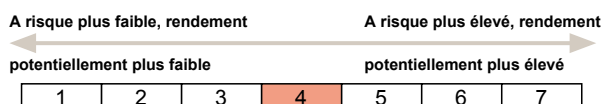
Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 14H30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.
- Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

Autres informations

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et couvrir le FCP aux risques actions, devises et/ou de taux. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.
- La performance du FCP résulte de l'encaissement des coupons ou des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.43% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

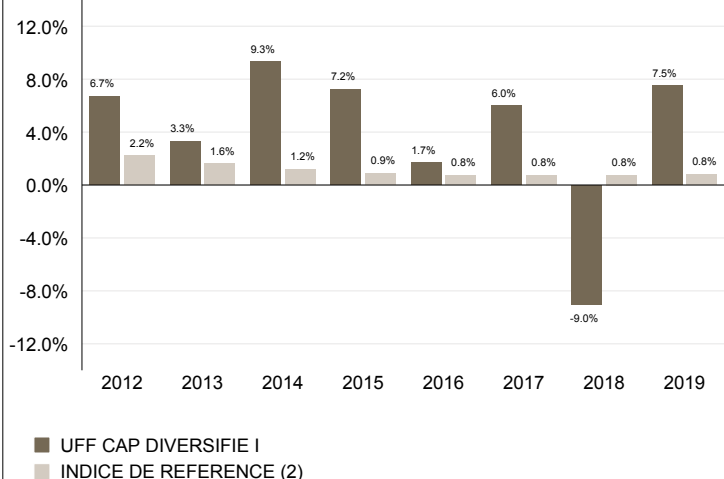
Commission de surperformance

15% TTC max de la différence entre la performance du fonds et celles du taux du Livret A majorée de 3 points. Elle est plafonnée à 1% de l'actif net.

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées



Le fonds a été créé le 15 juillet 2011.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indicateur de référence est le taux du livret A.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS